

Aide rénovation thermique Propriétaires Occupants

Conditions d'éligibilité

- Bâtisse de plus de 15 ans
- Résidence principale occupée ou future (acte notarié signé)
- Selon revenu fiscal de référence (nous contacter)
- Projet non recevable si prêt à taux 0% lors de l'acquisition
- Subventions compatibles avec ECO PTZ et crédit d'impôts

Taux de subventions (jusqu'au 31 décembre 2016)

Revenus très modestes	Max	Revenus modestes	Max
40%	8000 €	25%	5000 €
+10%	2000 €	+10%	2000 €

Travaux éligibles

- Chauffage (chaudière, PAC, poêle etc...)
- Isolation combles/planchers/murs
- VMC
- Menuiseries extérieures
- Production d'eau chaude

Montant maximum de travaux subventionnables 20 000 € HT

Orientation vers les dispositifs d'aides publiques

ANAH, Caisse de retraite...

Soliha Corrèze, seul organisme agréé par l'ANAH (hors OPAH*) le montage de dossier et les études thermiques doivent être réalisés par nos soins.

*Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

Contact